

*Téléphone*

*01 45 10 37 00*

*Fax*

*01 45 10 37 01*

*Mél*

*Ce.0940742w@ac-creteil.fr*

*2 Voie Georges Pompidou*

*94450 Limeil-Brévannes*

*Web : www.guillaumebude.com*

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**cahier des clauses particulieres (ccp)**

**VOYAGE SCOLAIRE MANCHESTER-LIVERPOOL**

**sejour 4 jours/ 3 nuits, pension complète, hebergement en familles**

**Objectifs pédagogiques et éducatifs**

Le séjour à Manchester-Liverpool est un projet pluridisciplinaire Histoire-Géographie et Anglais. Il devra permettre aux élèves de découvrir les aspects sociaux et culturels de cette ville. Les élèves seront hébergés dans des familles. Les visites en journées seront organisées pour la totalité du groupe dans Manchester, Liverpool, et Stratfort-upon-Avon selon le programme décrit ci-après.

Le rythme des visites et de la journée devra permettre aux élèves de ménager du temps pour échanger avec la famille d’accueil.

Ce voyage concernera des élèves de 1ère.

**Groupe de 49 élèves + 4 accompagnateurs soit un total de 53 personnes**

**Dates**

Durant la semaine du 02 au 07 mars 2020 (4 jours/ 3 nuits)

**Moyen de transport**

Trajet en bus et en ferry

**Choix de la famille d’accueil**

Le prestataire doit veiller à ce que les familles d’accueil parlent la langue étudiée par le participant en sa présence.

Le prestataire doit veiller à ce que la famille d'accueil permette à l’élève de s’intégrer à la vie quotidienne :

* en partageant les repas prévus dans la famille;
* en participant à la vie sociale ;
* en encourageant autant que possible la pratique de la langue étudiée ;
* en encourageant le respect mutuel des cultures.

**Prestation d’hébergement**

Lieu d’hébergement

Les élèves sont accueillis dans des familles situées dans un rayon de 3 km au maximum et conformément à l’offre du candidat. Les élèves doivent recevoir une information en ce qui concerne le trajet entre leur lieu d’hébergement et le lieu de rassemblement.

Le participant doit être accueilli dans une famille d’accueil qui n'héberge pas plus de 4 participants.

La chambre à coucher

Chaque élève doit disposer d'un lit individuel avec un oreiller et des couvertures. Sauf information clairement indiquée dans l'offre préalable à l'inscription et/ou demande ou accord spécifique de l’élève, la chambre à coucher de l’élève doit être individuelle ou à partager avec des personnes du même sexe, de langue maternelle différente, et pour les mineurs, d’âge ne différant pas de plus de 3 ans.

La surface d'habitation de la chambre à coucher doit être adaptée au nombre d'occupants. La chambre à coucher doit être équipée d'un éclairage suffisant pour permettre la lecture, d’une aération et d’un chauffage appropriés, ainsi que d'une fenêtre qui peut être ouverte et d'une porte qui peut être fermée.

La chambre doit disposer d’un espace de rangement, tel qu'une armoire ou une commode, permettant à l’élève d’y ranger ses vêtements et ses affaires.

La chambre à coucher du participant doit être située dans la maison ou l'appartement occupé par la famille d’accueil.

La toilette

L’élève doit avoir accès à une salle de bain. La salle de bain doit comprendre au moins les éléments suivants :

* des sanitaires ;
* un lavabo avec de l'eau chaude et froide ;
* une douche ou une baignoire avec de l'eau chaude et froide.

Autres exigences

L’élève doit avoir accès à un téléphone.

**Informations à fournir à l'arrivée**

Le prestataire doit s'assurer que tous les participants (élèves et professeurs) reçoivent les informations essentielles concernant les différents aspects du séjour. Des informations détaillées sur les excursions et autres activités doivent notamment être mises à la disposition de tous les participants.

**Prestations attendues**

**LIVERPOOL :**

* Visite du Slavery Museum
* Visite guidée de la ville
* Visite du musée Beatles Story

**MANCHESTER :**

* Visite du Manchester Museum of Science and Industry
* Visite du People’s History Museum

**STATFORD UPON AVON :**

* Visite de la maison de Shakespeare

**Prix maximum par élève assurance annulation comprise : 350 euros, soit un coût total du voyage s’élevant à 18.550,00 euros maximum.**

Le prix proposé comprendra toutes les prestations, ainsi que l’assurance annulation pour le groupe. Le supplément pour élèves majeurs devra être indiqué.

**Paiement**

Le paiement est effectué par mandat administratif.

Le régime des avances

Le paiement d’avances jusqu’à 70 % dérogatoires à la règle du service fait pourra être assuré conformément à la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et décret d’application n° 94-490 du 15 juin 1994 relatifs aux conditions d’exercice des activités relatives à l’organisation et à la vente de voyages et séjours et rappelé dans la circulaire conjointe éducation nationale /finances n° 97-193 du 11 septembre 1997.

Ce dispositif s’applique également aux relations avec les associations agréées tourisme. Les avances sur marchés versées dans le cadre du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics

Le paiement du solde

Le paiement du solde est effectué selon les règles de la comptabilité publique, sur présentation de facture et après la remise des documents permettant la réalisation du séjour et de tout élément justificatif.

Le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues en créditant le compte bancaire ou postal du titulaire.

Le comptable assignataire des paiements est :

**MONSIEUR L’AGENT COMPTABLE DU LYCEE GUILLAUME BUDE**

**LYCEE GUILLAUME BUDE**

**SERVICE INTENDANCE**

**2 VOIE GEORGES POMPIDOU**

**94450 LIMEIL-BREVANNES**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

La date limite est fixée au 27 septembre 2019 à 12h00.

Les offres reçues après ce délai ne seront pas examinées.

**Remise des offres**

Les offres peuvent parvenir par 2 biais :

* Elles peuvent être déposées sur la **plateforme AJI**
* Elles peuvent être **envoyées par pli postal en recommandé avec accusé de réception** à l’adresse ci-dessous et porter les mentions suivantes :

**LYCEE GUILLAUME BUDE**

**2 Voie Georges Pompidou**

**94450 LIMEIL-BREVANNES**

**MAPA VOYAGE SCOLAIRES 2019-2020**

**MANCHESTER-LIVERPOOL**

**NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D’OUVERTURE DES PLIS**

**Dossier de candidature**

Si le candidat détient des documents accessibles gratuitement en ligne (système électronique de mise à disposition d’informations administré par un organisme officiel ou espace de stockage numérique), il doit fournir dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques conformément au décret n°2014-1097 du septembre 2014 en vigueur le 1er octobre 2014.

Chaque candidat remettant une offre doit fournir :

* + La copie de l’agrément jeunesse et sport.
	+ La copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire,
	+ La déclaration sur l’honneur pour justifier que le candidat n’entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner aux marchés s’appliquant aux dispositions de l’article 38 de l’ordonnance du 6 juin 2005 et de l’article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
	+ Le document indiquant que le signataire est habilité à engager juridiquement l’entreprise (statuts, extrait Kbis, pouvoir interne)
	+ Une fiche détaillant le séjour et son organisation dans le temps.
	+ Une fiche présentant le coût des assurances annulation et la progressivité en fonction de la date d’annulation

Chaque candidat peut également produire toute pièce qu’il estime de nature à appuyer son offre.

Les propositions financières du candidat devront être suffisamment complètes et détaillées pour permettre au pouvoir adjudicateur d’apprécier son offre au regard des critères de sélection mentionnés ci-dessous.

**ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**Analyse des candidatures**

Les candidatures sont analysées sur la base des documents demandés, conformément à l’article 52 du code des marchés publics, et selon les recommandations de la circulaire du 14 février 2012 relative au guide de bonnes pratiques en matière de marché public.

Ainsi, seront éliminés les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l’article 43 du code des marchés publics, ou qui, le cas échéant après demande du pouvoir adjudicateur produisent un dossier ne comportant pas les pièces mentionnées dans le présent document.

En outre, seront éliminés les candidats ne disposant manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter le marché.

**Analyse des offres**

Le Lycée Guillaume Budé appréciera les offres en fonction des critères de sélection ci-dessous énoncés par ordre d’importance décroissante et selon le coefficient de pondération indiqué :

Qualité de l’offre 40%.

* + Qualité globale au regard du projet pédagogique (coef 4),
	+ Qualité du mode de transport (coef 3),
	+ Qualité de l’hébergement (coef 3),
	+ Cohérence du lieu d’implantation des familles d’accueil (coef 2).

Prix des prestations 60%.

* + Prix total du voyage  (coef 3),
	+ Prix de l’assurance annulation (coef 1).

**Précisions**

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l’offre d’une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d’autre part*.*

**Décision finale**

**Attribution du marché**

Les offres seront notées puis classées par ordre croissant, conformément aux critères définis ci-dessus.

L’offre la mieux classée est ensuite retenue.

Les candidats sont informés de la décision finale directement sur la plateforme AJI.